



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



## 50<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR 62<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

*Washington, D.C., É-U, du 27 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2010*

---

*Point 8.8 de l'ordre du jour provisoire*

CD50/INF/8, Rév. 1 (Fr.)

4 août 2010

ORIGINAL : ANGLAIS

### **RAPPORT D'AVANCEMENT SUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

#### **TABLE DE MATIÈRES**

A.	ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES DU SECTEUR PUBLIC (IPSAS) .....	2
B.	PLAN-CADRE D'INVESTISSEMENT .....	13
C.	STATUT DU COMITÉ D'AUDIT DE L'OPS .....	23

## **A. ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES DU SECTEUR PUBLIC (IPSAS)**

### **Introduction**

1. L'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) a remplacé le Système des normes comptables des Nations Unies (UNSAS) par les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) au 1<sup>er</sup> janvier 2010, conformément à la résolution CSP27.R18 de la 27<sup>e</sup> Conférence sanitaire panaméricaine qui a eu lieu le 5 octobre 2007. Ce passage à l'IPSAS permet à l'Organisation de s'aligner sur la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies de juillet 2006, résolution A/RES/60/283, recommandant l'adoption des normes IPSAS au sein des Nations Unies au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### **Antécédents**

2. Le 48<sup>e</sup> Conseil directeur, par le biais de la résolution CD48.R1 intitulée «Utilisation du revenu du budget programme 2006-2007 dépassant le budget ordinaire effectif autorisé», a approuvé la phase initiale des normes IPSAS. Le projet «Renforcement de la capacité de l'Organisation à se conformer à l'IPSAS d'ici l'an 2010» a été appuyé immédiatement avec la somme de US\$ 300 000.<sup>1</sup> Ces ressources financières ont permis à l'Organisation d'avancer sur plusieurs fronts :

- (a) recruter un responsable de projet pour superviser la mise en œuvre des normes IPSAS ;
- (b) faire appel à des services d'actuariat professionnels, permettant de déterminer le passif à long terme des congés annuels accumulés, des primes de rapatriement, de voyage et de déménagement et du régime d'assurance-maladie pour le personnel à la retraite ;
- (c) obtenir les services d'un membre du conseil de l'IPSAS pour être informé sur l'application des nouvelles normes comptables et apporter une formation concernant les normes IPSAS à toute l'Organisation ; et
- (d) permettre à l'Organisation de devenir membre de l'Equipe spéciale de l'ONU sur la mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public.

---

<sup>1</sup> A moins qu'il ne soit indiqué autrement, tous les chiffres monétaires dans ce rapport sont exprimés en dollars américains.

### **Analyse situationnelle**

#### ***Achèvement des activités de mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010***

3. Les activités de mise en œuvre achevées avant la transition du 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont présentées dans le tableau « État de la mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public en date du 31 mars 2010 » (annexe A). Des progrès importants ont été faits sur les plans suivants :

- (a) approbation et financement du projet de mise en œuvre des normes IPSAS par les Organes directeurs de l'Organisation ;
- (b) revue et approbation subséquente du Règlement financier et des Règles de gestion financière par les Organes directeurs ;
- (c) formation portant sur les normes IPSAS après laquelle plus de 1 200 membres du personnel et personnel associé de l'OPS ont réussi l'examen de connaissance IPSAS avec un score de 80% ou plus ;
- (d) adoption de politiques, procédures et systèmes d'information pour les comptes de recettes, dépenses, salaires, prestations terminales, assurance-maladie du personnel, etc. ;
- (e) détermination de la juste valeur des terrains et immeubles de l'Organisation par des professionnels des appréciations immobilières ;
- (f) détermination des obligations à long terme de l'Organisation pour les prestations terminales et l'assurance-maladie par des actuaires professionnels ;
- (g) adoption de politiques et procédures pour la capitalisation des actifs dépassant \$5 000, ainsi que l'amortissement connexe ;
- (h) identification des catégories de contributions «en nature» faites par les États membres à l'OPS, y compris les services du personnel et des consultants des ministères de la santé, les locaux de bureaux, services publics, véhicules et autres services de la part des gouvernements nationaux ;
- (i) identification des stocks de l'OPS, prévus aux fins de vente ou pour accomplir la mission de l'OPS (la vente de produits pharmaceutiques et l'emmagasinement de médicaments et vaccins) ; et
- (j) modifications faites par les systèmes financiers de l'OPS pour appuyer les exigences du système IPSAS.

***Activités de mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2010***

4. La vaste majorité des conditions de mise en œuvre a été remplie avant la date cible du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Les activités suivantes ont été achevées en 2010 :

- (a) finalisation du manuel de comptabilité conforme aux normes IPSAS avec les procédures révisées à mesure qu'elles sont mises à jour lors de l'application initiale des normes IPSAS aux comptes financiers de l'OPS au début de 2010 ;
- (b) analyse des relations juridiques entre l'OPS et divers centres, notamment le Centre d'épidémiologie des Caraïbes et le Centre d'alimentation et de nutrition des Caraïbes. Le but de l'analyse est de déterminer s'ils remplissent les conditions requises pour être une entité contrôlée par l'OPS et s'ils doivent être consolidés dans les états financiers de l'OPS ;
- (c) détermination de la structure des états financiers (les segments et notes d'explication) ; et
- (d) discussions avec les auditeurs externes de l'Organisation concernant l'application détaillée d'IPSAS aux activités de l'OPS.

***Changements dans les états financiers suite à l'application des Normes comptables internationales du secteur public***

5. Les normes IPSAS demandent un profond changement dans les états financiers de l'Organisation. Ces changements comprendront la révision des noms et des présentations des états financiers ainsi que des catégories et des chiffres qui y figurent.

6. Les noms des états financiers de l'OPS conformes à IPSAS ainsi que leur séquence dans le rapport financier seront les suivants :

- (a) état de la position financière (connu auparavant sous le nom de Bilan) ;
- (b) état de la performance financière (connu auparavant sous le nom d'État des recettes et dépenses et Changements dans les soldes des fonds) ;
- (c) état des changements dans l'actif net/ valeur nette (nouveau) ;
- (d) état du flux de trésorerie ;
- (e) comparaison du Budget prévu et des Montants effectifs sur la base du budget (auparavant l'État des affectations budgétaires pour la période financière) ; et
- (f) notes, avec un récapitulatif des politiques comptables et autres notes explicatives (auparavant Notes explicatives).

7. De plus, les changements liés aux normes IPSAS entraîneront des augmentations et des diminutions de l'actif et certaines diminutions du passif, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010, (voir en annexe B « Impact des Normes comptables internationales du secteur public sur l'état de la position financière de l'OPS) ».

8. Les augmentations de l'actif sont dues à :

- (a) l'accumulation de \$32,4 millions au titre de contributions non payées en date du 1<sup>er</sup> janvier 2010.
- (b) la reconnaissance de stocks détenus pour la vente ou pour réaliser la mission de l'OPS (produits pharmaceutiques).
- (c) l'appréciation des terrains et des immeubles de l'OPS à leur juste valeur avec les accroissements suivants :
  - i. augmentation de \$33,1 millions de la valeur du terrain et de l'immeuble du Siège de l'OPS : du coût historique de \$6,9 millions lors de construction de la structure en 1965 à \$40 millions (« juste valeur ») au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (\$10 millions pour le terrain et \$30 millions pour l'immeuble) ;
  - ii. augmentation de \$11,6 millions de la valeur de l'annexe de l'OPS en face de l'immeuble du Siège : de \$3,4 millions, appréciation de 1985, à \$15 millions (« juste valeur ») au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Ce chiffre comprend la partie de l'immeuble que possède déjà l'OPS du fait que la propriété entière lui reviendra à la fin des 60 ans de bail en 2045.
  - iii. augmentation de \$14,7 millions de la juste valeur des locaux de l'OPS à :
    - Buenos Aires, Argentine
    - Bridgetown, Barbade
    - Brasilia, Brésil
    - Guatemala, Guatemala
    - Port-au-Prince, Haïti
    - Asunción, Paraguay
    - Lima, Pérou
    - Caracas, Venezuela
  - iv. par conséquent, le solde de départ au 1<sup>er</sup> janvier pour la catégorie «terrains et immeubles» de l'actif fixe indiquera un accroissement total de \$59,4 millions reflétant la juste valeur des terrains et des immeubles de l'Organisation.
  - v. Suite au séisme à Port-au-Prince, en Haïti, l'immeuble du bureau OPS dans le de pays a subi de gros dégâts. Par conséquent, le solde de départ au 1<sup>er</sup> janvier 2010 reflètera la juste valeur à cette date. Par contre, le solde

final au 31 décembre 2010 reflétera le statut du terrain et de l'immeuble à la fin de 2010.

- (d) les intérêts cumulés sur les investissements de l'Organisation. Le 31 décembre 2009 les intérêts s'élevaient à \$1,5 million, compris dans le solde de départ au 1<sup>er</sup> janvier 2010.
- (e) la valeur vénale cumulée du portefeuille d'investissement. La valeur comptable des investissements de l'Organisation en date du 31 décembre 2009 était de \$154,86 millions. Par contre, sa valeur vénale était de \$156,07 millions, non compris l'accroissement de \$312 600 dans la valeur vénale du Fonds pour les prestations terminales et primes de rapatriement. Aussi, l'accroissement net de \$1,21 million dans la valeur vénale du portefeuille est reflété dans le solde de départ au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

9. Les augmentations ou diminutions peuvent être dues aux changements de la valeur vénale ou « juste valeur » des instruments d'investissement du portefeuille de l'Organisation à la fin de chaque période financière. Ces augmentations ou diminutions reflètent les changements dans les marchés financiers.

10. Une diminution du passif est souvent imputable au « principe de livraison » selon lequel les services et biens doivent être achevés ou livrés avant le dernier jour de la période financière, pour que les dépenses puissent figurer dans les états financiers.

11. Une augmentation du passif suite à la reconnaissance, pour la première fois, dans les états financiers de l'Organisation des futures prestations terminales pour le personnel actuel et l'assurance-maladie après emploi des retraités actuels et du personnel.

- (a) Les futures prestations terminales pour le personnel actuel, au 1<sup>er</sup> janvier 2010, déterminées par des actuaires professionnels, s'élevaient à \$9,9 millions. Depuis 1972, l'Organisation a accumulé 6% des salaires nets pour ces dépenses. En date du 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'Organisation disposait d'un solde de \$32,2 millions disponibles pour couvrir la valeur actuariale de \$9,9 millions pour ces dépenses, d'où un solde net de \$22,3 millions.
- (b) Par conséquent, le solde de \$22,3 millions a été transféré du Fonds pour les prestations terminales et primes de rapatriement pour aider à financer la valeur actuariale de l'assurance maladie après emploi qui reflète le coût prévu des futures dépenses d'assurance maladie pour les retraités actuels et le personnel.

- (c) L'assurance maladie après l'emploi, déterminée par des actuaires professionnels, implique un passif actuair de \$202,5 millions. Après transfert des \$22,3 millions de l'accumulation des prestations terminales, le passif net de l'assurance-maladie après l'emploi a diminué, passant à \$180,2 millions.
- (d) L'Organisation a également ajusté la barre des 6% des salaires nets pour les prestations terminales à 2% pour mieux s'aligner sur les ressources financières nécessaires pour assumer cette obligation. La part restante des 4% des salaires nets aide à présent à financer l'obligation de l'assurance maladie après l'emploi.

12. Suite à ces augmentations et diminutions de l'actif et du passif de l'Organisation, l'Organisation compte un passif non financé de \$85,7 millions au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Ce passif non financé était dû essentiellement à la reconnaissance pour la première fois dans les comptes financiers de l'Organisation de l'assurance maladie après l'emploi, soit une obligation de \$202,5 millions. Les États Membres pourraient envisager de financer l'obligation non financée de \$85,7 millions sur une période de 30 à 40 ans.

***Coûts récurrents liés à l'application des Normes comptables internationales du secteur public***

13. L'adoption des Normes comptables internationales entraînera divers coûts récurrents pour les activités suivantes :

- (a) audits annuels des états financiers de l'Organisation par un auditeur externe ;
- (b) services d'actuaires professionnels pour estimer les obligations à long terme de l'Organisation ;
- (c) services de professionnels pour estimer la valeur immobilière des terrains et immeubles de l'Organisation ; et
- (d) services d'experts en investissements financiers pour estimer la valeur du portefeuille d'investissement de l'Organisation.

***Défis de taille à relever et associés à la mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public***

14. Un des problèmes qui s'est présenté tout au long de la mise en œuvre des normes IPSAS relève en fait des limitations du système financier et comptable actuel de l'Organisation (Système de gestion des informations financières et comptables/FAMIS et Système de gestion des informations de bureau/OMIS), utilisé par les bureaux des pays pour soutenir les normes de la comptabilité d'exercice. Un système financier moderne pourrait fournir une solide base à la comptabilité d'exercice et aux Normes comptables internationales du secteur public, dégageant une meilleure information en temps réel sur l'ensemble de l'Organisation.

15. Dans le cadre de l'examen général des systèmes d'information pour la gestion de l'Organisation, le groupe de travail responsable des systèmes de gestion institutionnels a entrepris une étude des analyses des processus institutionnels qui sous-tendent les crédits budgétaires, les ressources financières, les salaires, les ressources humaines et autres activités et transactions. Le but est d'identifier les variations entre les processus institutionnels actuels de l'Organisation et les meilleures pratiques courantes en ce domaine.

**Action à prendre par le Conseil directeur**

16. Le Conseil directeur est prié d'analyser le présent rapport concernant l'adoption des normes IPSAS par l'OPS et d'apporter directives et recommandations à l'Organisation concernant la mise en œuvre de ces normes.



**Table 1 : État de la mise en application des Normes comptables internationales du secteur public au 31 juillet 2010**

Exigences/activités	Terminées	En cours
1. obtenir l'approbation et le financement de la part des Organes directeurs pour mettre IPSAS en application en 2010	√	
2. obtenir l'aval des commissaires aux comptes pour effectuer des audits annuels des comptes financiers de l'OPS à partir de 2010	√	
3. mettre en application la politique de reconnaissance des dépenses pour tous les fonds	√	
4. fournir une formation institutionnelle d'introduction sur IPSAS	√	
<p>5. mettre en application la comptabilité d'exercice : comptabiliser les engagements financiers dans l'exercice durant lequel la responsabilité est assumée, c'est-à-dire quand les services sont rendus ou les biens sont livrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• politique de reconnaissance des dépenses—payer les activités, les biens et les services dans l'année appropriée</li> <li>• traitements—payer le salaire de chaque mois lorsqu'il est gagné</li> <li>• prestations statutaires (primes éducatives, indemnités de voyage, de rapatriement, etc.)—payer le pourcentage chaque mois lorsqu'il est gagné et payer les demandes au fur et à mesure qu'elles sont présentées</li> <li>• caisse commune de pension du personnel des Nations Unies (UNJSPF)—payer le pourcentage chaque mois tel qu'il est gagné et transférer les fonds à l'UNJSPF pour le paiement des futurs bénéfices de pension.</li> <li>• assurance-maladie du personnel—payer le pourcentage chaque mois lorsqu'il est gagné et payer les demandes à mesure qu'elles sont présentées.</li> </ul>	<p>√</p> <p>√</p> <p>√</p> <p>√</p> <p>√</p>	
<p>6. évaluer le passif à long terme</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• estimation interne de l'OPS : <ul style="list-style-type: none"> <li>– prestations terminales (congrés annuels, primes de rapatriement, de voyage et de déménagement)</li> </ul> </li> <li>• évaluations faites par actuariats professionnels <ul style="list-style-type: none"> <li>– régime d'assurance-maladie pour fonctionnaires retraités (ASHI)</li> <li>– prestations terminales (congrés annuels, primes de rapatriement, de voyage et de déménagement)</li> </ul> </li> </ul>	<p>√</p> <p>√</p> <p>√</p>	
<p>7. capitaliser les «actifs fixes»</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• établir une nouvelle catégorie, composée des bâtiments, meubles et équipement, dans les états financiers de l'OPS</li> </ul>	√	

Exigences/activités	Terminées	En cours
<ul style="list-style-type: none"> <li>• assigner une durée de vie utile aux «actifs fixes» qui dépassent \$5 000 et comptabiliser leur amortissement</li> <li>• les gestionnaires doivent assurer le contrôle et les rapports des actifs fixes</li> </ul>	<p style="text-align: center;">√</p> <p style="text-align: center;">√</p>	
8. déterminer les «contributions en nature» fournies à l'OPS—par exemple, les services du personnel et des consultants des ministères de la santé, espace de bureau fourni par les ministères, services publics, etc.	<p style="text-align: center;">√</p>	
9. déterminer les stocks de l'OPS qui sont à vendre ou qui servent à accomplir la mission de l'Organisation—par exemple les médicaments.	<p style="text-align: center;">√</p>	
10. déterminer quelles entités seront incorporées dans les états financiers de l'OPS—par exemple les centres, etc.		<p style="text-align: center;">√</p>
11. établir la valeur actuelle des terrains et immeubles de l'OPS	<p style="text-align: center;">√</p>	
12. soumettre les modifications proposées aux Règlements financiers et Règles de gestion financière aux Organes directeurs: le 144 <sup>e</sup> Comité exécutif, le 49 <sup>e</sup> Conseil directeur et le 145 <sup>e</sup> Comité exécutif <ul style="list-style-type: none"> <li>• recettes d'exercice</li> <li>• capitalisation et amortissement</li> <li>• reconnaissance du passif à long terme</li> <li>• audits annuels externes</li> </ul>	<p style="text-align: center;">√</p> <p style="text-align: center;">√</p> <p style="text-align: center;">√</p> <p style="text-align: center;">√</p>	
13. introduire la mise en application des normes comptables d'IPSAS dans les comptes de l'OPS	<p style="text-align: center;">√</p>	
14. développer et mettre en œuvre les modifications du système afin de soutenir IPSAS <ul style="list-style-type: none"> <li>• recettes d'exercice</li> <li>• dépenses d'exercice</li> <li>• capitalisation et amortissement des actifs fixes</li> </ul>	<p style="text-align: center;">√</p> <p style="text-align: center;">√</p> <p style="text-align: center;">√</p>	
15. fournir une formation institutionnelle à propos d'IPSAS <ul style="list-style-type: none"> <li>• formation «experte» fournie par un membre du Conseil IPSAS</li> <li>• membre du personnel de l'OPS réussit le test IPSAS</li> </ul>	<p style="text-align: center;">√</p> <p style="text-align: center;">√</p>	
16. finaliser le manuel de comptabilité <ul style="list-style-type: none"> <li>• politiques et procédures</li> <li>• rapports financiers</li> </ul>		<p style="text-align: center;">√</p> <p style="text-align: center;">√</p>
17. déterminer le solde de départ de tous les comptes de l'état financier		<p style="text-align: center;">√</p>

**Table 2 : Impact des normes comptables internationales du secteur public sur l'état financier de l'OPS**

Comptes	Impact initial sur l'actif et le passif	Augmentation/ <diminution> en US\$ millions	Commentaires
<b>Actifs</b>			
Solde de trésorerie	—	—	—
Comptes créditeurs :			
- Recouvrement des contributions	Augmentation	32,4	Solde cumulé des contributions non payées, en date du 31 décembre 2009.
- Recettes diverses	—	—	—
- Transferts inter-parties: OMS/PAHEF/ Centres	—	—	—
Stocks/inventaire (Produits destinés à la vente)	Augmentation	—	Nouvelle catégorie avec reconnaissance des stocks prévus pour la vente (produits pharmaceutiques, etc.).
<b>Actifs fixes (immeubles, terrains et équipement)</b>			
- Terrains et immeubles	Augmentation	59,4	Terrains et immeubles reconnus à leur «juste valeur» au 1 <sup>er</sup> janvier 2010 en fonction de l'opinion de professionnels des appréciations immobilières.
- Autres actifs fixes	Augmentation	—	Reconnaissance des nouveaux actifs de plus de \$5 000 au 1 <sup>er</sup> janvier 2010 et dépenses d'amortissement.
Investissements	Augmentation	1,5	Intérêt accumulé sur les investissements.
	Diminution	1,2	Valeur vénale accumulée du portefeuille d'investissement, non compris les apports du Fonds pour les prestations terminales et les primes de rapatriement.

Comptes	Impact initial sur l'actif et le passif	Augmentation/ <diminution> en US\$ millions	Commentaires
<b>Passif et fonds</b>			
Comptes débiteurs :			
- Recettes différées	—	—	Fonds reçus en avance de la reconnaissance/mise en œuvre.
- ULO	Diminution	—	Passif cumulé pour les services/produits achevés/livrés à la fin de la période financière (année civile pour l'OPS).
Prestations terminales	Augmentation	<9,9>  9,9	Dépenses cumulées des futures prestations terminales, déterminées par des actuaires professionnels.  Financement disponible.
Assurance-maladie après emploi (ASHI)	Augmentation	<202,5>  22,3	Cumul des futures dépenses d'assurance-maladie pour les personnes à la retraite actuellement et le personnel, déterminées par des actuaires professionnels. Financement disponible, y compris la valeur vénale cumulée du Fonds pour les prestations terminales et les primes de rapatriement.
Fonds de roulement	—	—	
«Excédent»/«Obligations non financées»	Augmentation Diminution	<85,7>	Changement net dû à IPSAS—obligation non financée de \$85,7 millions.

## **B. PLAN-CADRE D'INVESTISSEMENT**

### **Rapport périodique sur la mise en œuvre du Plan-cadre d'investissement**

#### **Introduction**

1. Le présent document résume les activités et les projets relatifs au Plan-cadre d'investissement pour 2008-2009 et ceux qui sont proposés pour 2010-2011 de même que pour 2012-2019, qui sont financés par le Fonds directeur d'investissement (FDI) et par le Compte de dépôt de l'OPS.

#### **Plan-cadre d'investissement**

2. Le Plan-cadre d'investissement reflète les efforts croissants réalisés par l'Organisation afin de maintenir et d'améliorer l'infrastructure des bâtiments, l'équipement et la technologie de l'information dans ses installations de manière systématique partout dans la Région. En vue d'une meilleure transparence et afin de montrer la coordination qui existe entre les activités et les projets connexes du Plan-cadre d'investissement qui sont financés par le Fonds directeur d'investissement et par le Compte de dépôt, le Secrétariat a inclus des références aux activités et aux projets du FDI comme du Compte de dépôt dans le présent document et dans les annexes A et C.

3. Le Compte de dépôt a été créé par suite de l'existence d'un excédent budgétaire disponible provenant de la période biennale 2006-2007. Des projets majeurs d'infrastructure ponctuels dans les domaines administratif et technique ont été autorisés par le 48<sup>e</sup> Conseil directeur dans la résolution CD48.R1 (octobre 2008). Ces projets ont inclus, entre autres, le Centre des opérations d'urgence et Centre des connaissances ainsi que l'installation de fenêtres économes en énergie dans l'édifice du siège de l'OPS à Washington. On peut trouver des descriptions précises des projets financés par le Compte de dépôt dans le document CE146/27. Les détails du Fonds directeur d'investissement sont exposés ci-dessous.

#### **Fonds directeur d'investissement — financement biennal 2010-2011**

4. Le Fonds directeur d'investissement a été initialement financé en janvier 2008 avec 2 M\$ US<sup>2</sup> pour le sous-fonds de l'immobilier et de l'équipement, et 6 M\$ pour le sous-fonds de technologie de l'information. En date du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les soldes disponibles qui restaient de la période biennale 2008-2009 étaient 1,2 M\$ dans le sous-

---

<sup>2</sup> Sauf stipulation contraire, tous les chiffres monétaires dans le présent rapport sont exprimés en dollars américains

fonds de l'immobilier et de l'équipement, et 2,0 M\$ dans le sous-fonds de technologie de l'information. La raison d'être du sous-fonds de l'immobilier et de l'équipement est d'accorder un soutien financier aux réparations, aux mises à niveau et aux rénovations majeures en cours dans les divers bureaux de l'OPS partout dans la Région. Le sous-fonds de technologie de l'information accorde un soutien financier à l'acquisition de matériel informatique, d'équipement de télécommunications et de licences de logiciels au siège de l'OPS et dans les bureaux des pays. Des apports réguliers de nouveau financement au début de chaque période biennale sont d'une importance capitale pour le FDI.

5. Conformément à la résolution CSP27.R19 (octobre 2007), la Directrice informera le Comité exécutif du transfert de 2 M\$ d'excédent des recettes sur les dépenses, provenant du budget programme ordinaire 2008-2009, vers le Fonds directeur d'investissement, pour la période biennale 2010-2011. Cette même résolution prie la Directrice de demander l'approbation du Comité quant au transfert d'une somme additionnelle de 2 M\$ d'excédent des recettes sur les dépenses, provenant des fonds du budget programme ordinaire 2008-2009, vers le Fonds directeur d'investissement. Le financement sera réparti entre les deux sous-fonds.

### ***Sous-fonds de l'immobilier et de l'équipement***

#### *Projets concernant le siège de l'OPS*

6. Les trois projets relatifs à l'immobilier et à l'équipement qui ont été réalisés au siège de l'OPS en 2008-2009 sont mentionnés à l'annexe A. Voici en quoi consistent ces projets complétés :

- installation d'une pompe d'appoint domestique visant à assurer un débit d'eau adéquat vers les refroidisseurs pour l'équipement de climatisation de l'édifice ;
- installation d'équipement d'interprétation simultanée acheté auparavant dans les salles de conférence B et C ;
- réalisation d'une étude technique portant sur l'espace des bureaux qui servira pour réaffecter des membres du personnel à des lieux correspondant à la nouvelle structure de l'Organisation, telle qu'établie par la Directrice.

7. En présumant que des fonds suffisants seront disponibles pour le Plan-cadre d'investissement en 2010-2011, le projet relatif aux ascenseurs, qui a été remis à plus tard en 2008-2009, commencera lorsque le projet de réparation du toit aura été complété (un projet du Compte de dépôt) et lorsque des progrès substantiels auront été réalisés quant au projet de remplacement des fenêtres (également un projet du Compte de dépôt). En

outre, deux études techniques approuvées en 2008-2009 — la première portant sur l'aire de conférences et la seconde sur l'examen de l'état des bâtiments — devraient aller de l'avant en 2010-2011. Les trois projets du FDI pour le siège de l'OPS dont on prévoit actuellement la mise en œuvre en 2010-2011 sont présentés à l'annexe C.

*Projets concernant les bureaux des pays OPS/OMS*

8. En 2008-2009, la Directrice a initialement approuvé 26 projets relatifs aux bureaux des pays, projets évalués à 1,1 M\$. Cinq de ces projets n'ont pas été entrepris au cours de cette période biennale et ont été reportés à 2010-2011. La liste complète des projets du FDI réalisés dans 12 pays en 2008-2009 se trouve à l'annexe B.

9. La liste des projets 2008-2009 reportés à 2010-2011 inclut :

- les études architecturales et techniques servant à appuyer la construction, aux frais de l'État Membre, d'un nouveau bureau de représentation de l'OPS/OMS à Santiago, au Chili ;
- les coûts de rénovation qu'implique le déménagement du bureau de représentation de l'OPS/OMS de l'Uruguay dans un bâtiment du ministère de la Santé ;
- le remplacement du climatiseur du bureau de représentation de l'OPS/OMS au Panama.

10. Trente et un projets du FDI prévus pour 2010-2011 seront répartis entre les bureaux de représentation et le siège de l'OPS à Washington, D.C. Ces projets sont décrits à l'annexe C par catégories principales. Selon l'expérience acquise en 2008-2009, certains projets pourraient être retardés ou annulés une fois que les priorités et les circonstances propres à chaque endroit auront été réexaminées au cours de la période biennale 2010-2011.

11. Plusieurs des nouveaux projets prévus pour 2010-2011 sont actuellement en cours d'examen par le Comité des projets d'investissement dans l'infrastructure de l'OPS, un comité créé par la Directrice en septembre 2009 afin d'analyser les projets figurant au Plan-cadre d'investissement dans les deux sous-fonds et de fournir des recommandations sur leur faisabilité et leur niveau de priorité selon les fonds limités disponibles.

### ***Sous-fonds de technologie de l'information***

12. Une somme totale de 4,3 M\$ a été dépensée en 2008-2009 sur divers projets de technologie de l'information du Plan-cadre d'investissement (annexe A), y compris :

- l'achat d'ordinateurs de table, d'ordinateurs portatifs et de périphériques (imprimantes et autres types d'équipement) ;
- l'achat et l'installation de serveurs et d'une infrastructure d'hébergement ;
- la mise à niveau et le renouvellement des logiciels existants et l'achat de nouveaux logiciels ;
- la sécurité de l'information.

13. Les projets prévus pour la période biennale 2010-2011 (annexe C) comprennent ce qui suit :

- licences de logiciels ;
- infrastructure réseau ;
- licences et systèmes de remplacement pour les systèmes téléphoniques, essentiellement au niveau des pays ;
- matériel et logiciels de sécurité de l'information ;
- serveurs et infrastructure d'hébergement au siège de l'OPS et aux bureaux des pays ;
- remplacement d'ordinateurs de table, d'ordinateurs bloc-notes et de périphériques, y compris des imprimantes et des scanners.

### **Prochaines étapes**

14. Étant donné les ressources financières limitées et l'incertitude qui existe quant à la disponibilité future du financement, l'Organisation est déterminée à surveiller et à réévaluer constamment les projets essentiels et leurs coûts estimés.

### **Mesures à prendre par le Conseil directeur**

15. Le Conseil directeur est invité à prendre acte de ce rapport.



**Plan-cadre d'investissement 2008-2009**  
(en \$ US)

Lieu	Description du projet	État actuel pour la période biennale 2008-2009	Financement disponible durant la période biennale 2008-2009	Dépenses totales 2008-2009	Source de financement	Catégorie
Régional	Ordinateurs de table et portatifs	Complété	740 910	739 861	FDI	Technologie de l'information
Régional	Périphériques, y compris imprimantes et autres types d'équipement	Complété	603 032	573 106	FDI	Technologie de l'information
Régional	Serveurs et infrastructure d'hébergement	Complété	700 787	700 787	FDI	Technologie de l'information
Régional	Sécurité de l'information	Complété	155 514	155 514	FDI	Technologie de l'information
Régional	Téléphonie	Complété	567 710	523 828	FDI	Technologie de l'information
Régional	Infrastructure réseau	Complété	360 131	351 378	FDI	Technologie de l'information
Régional	Mise à niveau et renouvellement des logiciels existants et achat de nouveaux logiciels	Complété	1 297 203	1 297 203	FDI	Technologie de l'information
Régional	Modernisation du modèle de service pour la livraison des services de TI et de gestion de la connaissance (GC) (profil 3B du Compte de dépôt)	En cours	500 000	0	Compte de dépôt	Technologie de l'information

**FDI (sous-fonds de l'immobilier et de l'équipement)  
Projets complétés par catégories — 2008-2009**

<b>Lieu</b>	<b>Projet</b>	<b>Coût définitif</b>
Barbade	Diverses mises à niveau concernant la sécurité et le bâtiment	36 300
Belize	Frais associés au déménagement dans un autre lieu	35 000
Bolivie	Tapis de remplacement	15 000
Bolivie	Réparations au centre de documents	12 000
Costa Rica	Installation de câbles d'ordinateur et autres remaniements des nouveaux bureaux	15 000
Cuba	Réhabilitation majeure des bureaux	20 000
Guyana	Réhabilitation de la salle de conférences des bureaux	30 000
Haïti	Achat de terrain pour l'aménagement d'un parc de stationnement (non réalisé à cause du tremblement de terre)	300 000
Nicaragua	Remaniement général (remplacement du plafond, changement des cloisons en vinyle, pose de fenêtres à l'épreuve des cyclones)	100 000
Nicaragua	Remaniement général (phase deux approuvée en mai 2009)	100 000
Nicaragua	Installation d'un système combiné de cartes d'identité et d'alarme d'incendie	31 200
Panama	Remaniement général plus coût de la porte d'acier	21 000
République dominicaine	Système de télévision en circuit fermé	15 551
République dominicaine	Installation d'un système de détection d'incendie	12 024
République dominicaine	Clôture de sécurité autour du bâtiment de la représentation de l'OPS/OMS	10 395
République dominicaine	Remaniement des bureaux	18 038
République dominicaine	Remaniement des bureaux de l'aire technique	15 350
Suriname	50 % du coût des rénovations pour Corner House	130 000
Venezuela	Réparations au toit (juillet)	17 587
Venezuela	Projet de climatisation (mise à niveau du réseau électrique)	3 521
Venezuela	Réparations au toit (mai)	14 712
Venezuela	Remplacement du système de climatisation	22 500
Siège/Washington, D.C.	Installation d'un équipement d'interprétation dans les salles B et C	68 710
Siège/Washington, D.C.	Installation d'une pompe à eau d'appoint	36 751
Siège/Washington, D.C.	Espace d'étude dans les bureaux de Washington, D.C.	112 800

**Plan-cadre d'investissement 2010-2011**  
(en \$ US)

Lieu	Description du projet	État actuel (en date du 30 juin 2010)	Financement disponible au 30 juin 2010	Fonds additionnels demandés pour 2010-2011	Dépenses totales projetées 2010-2011	Source de financement	Catégorie
Régional	Ordinateurs de table et portatifs	En cours	248 500	151 500	400 000	FDI	Technologie de l'information
Régional	Périphériques, y compris imprimantes et autres types d'équipement	En cours	227 500	72 500	300 000	FDI	Technologie de l'information
Régional	Serveurs et infrastructure d'hébergement	En cours	343 000	257 000	600 000	FDI	Technologie de l'information
Régional	Sécurité de l'information	En cours	196 020	203 980	400 000	FDI	Technologie de l'information
Régional	Téléphonie	En cours	105 000	180 000	285 000	FDI	Technologie de l'information
Régional	Infrastructure réseau	En cours	0	110 000	110 000	FDI	Technologie de l'information
Régional	Mise à niveau et renouvellement des logiciels existants et achat de nouveaux logiciels	En cours	620 480	879 520	1 500 000	FDI	Technologie de l'information
Régional	Modernisation du modèle de service pour la livraison des services de TI et de gestion de la connaissance (GC) (profil 3B du Compte de dépôt) — 1 <sup>re</sup> source de financement	En cours	500 000	1 000 000	1 500 000	Compte de dépôt	Technologie de l'information
	Modernisation du modèle de service pour la livraison des services de TI et de gestion de la connaissance (GC) (profil 3B du Compte de dépôt) — 2 <sup>e</sup> source de financement	À l'état d'ébauche	0	730 000	730 000	FDI	Technologie de l'information
Régional	Renforcement des communications grâce à une connectivité améliorée entre bureaux des pays (profil 2C du Compte de dépôt) — 1 <sup>re</sup> source de financement	En cours	250 000	1 750 000	2 000 000	Compte de dépôt	Technologie de l'information
	Renforcement des communications grâce à une connectivité améliorée entre bureaux des pays (profil 2C du Compte de dépôt) — 2 <sup>e</sup> source de financement	En cours	0	100 000	100 000	Autres sources	Technologie de l'information
	<b>Total partiel — infrastructure de technologie de l'information</b>		<b>2 490 500</b>	<b>5 434 500</b>	<b>7 925 000</b>		

**Plan-cadre d'investissement 2010-2011 (suite)**  
(en \$ US)

Lieu	Description du projet	État actuel (en date du 30 juin 2010)	Financement disponible au 30 juin 2010	Fonds additionnels demandés pour 2010-2011	Dépenses totales projetées 2010-2011	Source de financement	Catégorie
Siège/WDC	Centre des opérations d'urgence (EOC) et Centre des connaissances (KC) (profil 1A du Compte de dépôt) — 1 <sup>re</sup> source de financement	En cours	1 500 000	1 400 000	2 900 000	Compte de dépôt	Immobilier et équipement
Siège/WDC	Centre des opérations d'urgence (EOC) et Centre des connaissances (KC) (profil 1A du Compte de dépôt) — 2 <sup>e</sup> source de financement	En cours	0	500 000	500 000	Autres sources	Immobilier et équipement
Bureaux des pays	Améliorations aux installations : mises à niveau et mesures de sécurité relatives aux Normes minimales de sécurité opérationnelles (MOSS) (profil 4A du Compte de dépôt)	En cours	113 162	0	113 162	Compte de dépôt	Immobilier et équipement
Siège/WDC	Améliorations aux installations : mesures d'économie d'énergie (profil 4B du Compte de dépôt)	En cours	620 000	1 100 000	1 720 000	Compte de dépôt	Immobilier et équipement
Siège/WDC	Améliorations aux installations : réparations au système d'égout de la Plaza (profil 4C du Compte de dépôt)	À l'état d'ébauche	375 000	0	375 000	Compte de dépôt	Immobilier et équipement
Siège/WDC	Améliorations aux installations : mesures sécuritaires et sanitaires (profil 4D du Compte de dépôt)	À l'état d'ébauche	330 000	0	330 000	Compte de dépôt	Immobilier et équipement
Siège/WDC	Améliorations aux installations : réparations au toit de la tour de bureaux du siège de l'OPS (profil 4E du Compte de dépôt)	En cours	250 000	97 000	347 000	Compte de dépôt	Immobilier et équipement

**Plan-cadre d'investissement 2010-2011 (suite)**  
(en \$ US)

Lieu	Description du projet	État actuel (en date du 30 juin 2010)	Financemen t disponible au 30 juin 2010	Fonds additionnels demandés pour 2010-2011	Dépenses totales projetées 2010-2011	Source de financemen t	Catégorie
Siège/WDC	Améliorations aux installations : rénovation des bâtiments du siège de l'OPS (profil 4F du Compte de dépôt) — 1re source de financement	À l'état d'ébauche	975 000	0	600 000	Compte de dépôt	Immobilier et équipement
	Améliorations aux installations : rénovation des bâtiments du siège de l'OPS (profil 4F du Compte de dépôt) — 2e source de financement	À l'état d'ébauche	0	100 000	100 000	Autres sources	Immobilier et équipement
Bureaux des pays	Plusieurs demandes en matière de réparations, d'entretien et de déménagements (à évaluer)	À l'état d'ébauche	500 000		500 000	FDI	Immobilier et équipement
Siège/WDC	Architectes et ingénierie pour l'aire de conférences du 2 <sup>e</sup> étage — approuvé par la Directrice en 6/08	En cours	50 000		50 000	FDI	Immobilier et équipement
Siège/WDC	Étude technique coûts-avantages concernant des réparations majeures au bâtiment du siège de l'OPS (approuvé en 2008- 2009)	En cours	30 000		30 000	FDI	Immobilier et équipement
Siège/WDC	Réhabilitation des ascenseurs du bâtiment du siège de l'OPS — approuvé par la Directrice en 3/08	En cours	700 000		700 000	FDI	Immobilier et équipement
	<b>Total partiel — immobilier et équipement</b>		<b>5 443 162</b>	<b>3 197 000</b>	<b>8 265 162</b>		
	<b>Total</b>		<b>7 933 662</b>	<b>8 631 500</b>	<b>16 192 162</b>		

**Améliorations à la sécurité incluses au projet 4A du Compte de dépôt :  
Améliorations aux installations : mises à niveau et mesures de sécurité relatives  
aux Normes minimales de sécurité opérationnelles (MOSS)**

**Fonds fournis de janvier 2008 à juin 2010**

<b>Endroit</b>	<b>Articles achetés</b>	<b>Dépenses totales en \$ US</b>
Bahamas	Radios	7 380,00
Belize	Radios, téléphones satellites et autres types d'équipement de communications	7 800,00
Chili	Système d'alarme et radios	17 747,68
Colombie	Radios et téléphones satellites	9 521,44
Costa Rica	Radios	9 211,50
Guatemala	Pellicule de sécurité pour glaces d'autos, radios et autres types d'équipement de communications	25 944,87
Honduras	Installation d'une porte d'entrée en acier et d'une signalisation indiquant les sorties d'urgence	4 500,00
Jamaïque	Radios	9 920,00
Nicaragua	Pellicule de sécurité sur les fenêtres du bureau	29 300,00
Panama	Radios	1 370,00
Pérou	Système détecteur de métal et système d'alarme	3 027,45
République dominicaine	Radios	11 839,94
Trinidad et Tobago	Pellicule de sécurité sur les fenêtres du bureau	24 904,00
Uruguay	Téléphone satellite	2 030,00
Venezuela	Télévision en circuit fermé et grillage autour du périmètre	22 340,76
<b>Total</b>		<b>186 837,64</b>

<b>Total des fonds approuvés</b>	<b>300 000,00</b>
<b>Solde à affecter</b>	<b>113 162,36</b>

## **C. STATUT DU COMITÉ D'AUDIT DE L'OPS**

1. Le 49<sup>e</sup> Conseil directeur, qui s'est tenu du 28 septembre au 2 octobre 2009, a créé un Comité d'audit au sein de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS).
2. Le Comité d'audit fonctionne conformément aux termes de référence approuvés dans la Résolution CD49.R2 (Annexe A). Selon ses termes de référence, le Comité exerce une fonction consultative experte et indépendante auprès du Directeur du Bureau sanitaire panaméricain (BSP) et des États membres de l'OPS. Par le biais du Comité exécutif, le Comité d'audit donne son avis sur le fonctionnement des structures de contrôle et de compte rendu financiers de l'Organisation, de ses mécanismes de gestion des risques et des autres contrôles liés à l'audit. Le Comité est composé de trois membres nommés par le Comité exécutif.
3. Tous les membres du Comité devront témoigner du niveau le plus élevé d'intégrité et être entièrement indépendants de l'OPS. D'après les critères dont font état les termes de référence, les membres du Comité doivent avoir une expérience récente et pertinente en matière de contrôle financier et/ou d'audit au plus haut niveau.
4. Selon la démarche établie dans les termes de référence pour identifier les candidats auprès du Comité d'audit, le Directeur du BSP recommande une liste de candidats qualifiés au Sous-comité de programme, budget et administration (SPBA), avant la session du Comité exécutif.
5. Pour identifier un groupe de candidats hautement qualifiés à temps pour la quatrième session du SPBA devant se dérouler du 17 au 19 mars 2010, la Directrice de l'OPS a fait appel aux services d'un bureau réputé se spécialisant dans la recherche de cadres. En collaboration étroite avec ce bureau de recherche de cadres, le Secrétariat de l'OPS a mis au point une stratégie détaillée de publicité avec notamment une liste ressource de 76 personnes. Ces personnes ont ensuite été contactées pour obtenir les noms des éventuels candidats. Une liste cible des organisations des Nations Unies, des organisations internationales, des institutions financières multilatérales, des associations professionnelles et des entités du secteur privé a également été préparée. Des annonces ont été placées dans des journaux à grand tirage et d'importantes publications en ligne dans le monde entier. Un calendrier a été préparé pour pouvoir respecter les dates stipulées dans la démarche de recrutement. La date finale pour la présentation des demandes a été fixée au 25 Janvier 2010. Le bureau de recherche a reçu et passé au crible 118 demandes dont 32 candidats qualifiés ont été retenus. La Directrice a ensuite choisi six candidats au sein de ce groupe restreint qui seront présentés aux fins d'examen au SPBA. Des curriculum vitae détaillés des six candidates ont été envoyés aux membres du Sous-Comité.

6. La quatrième session du SPBA a nommé un groupe de travail comprenant des représentants de la Barbade, de la Bolivie et du Guatemala pour revoir les qualifications des candidats et les résumés de leurs entretiens personnels et pour dresser une liste établie en ordre de préférence. Le Sous-Comité a insisté sur le fait qu'au moins un des trois candidats en tête de liste soit une femme aux fins de respecter l'équité entre les genres.

7. En fonction de l'évaluation du Groupe de travail, le SPBA a recommandé que les trois premiers candidats de la liste soient nommés et a également inclus un quatrième candidat pour donner le choix au Comité exécutif. Les candidats étaient les suivants en ordre de préférence : a) M. Alain Gillette, b) M. Peter Maertens, c) Mme Carman LaPointe, et d) Mme Amalia Lo Faso.

8. Conformément aux Termes de référence du Comité d'audit, la 146<sup>e</sup> session du Comité exécutif, tenue du 21 au 25 juin 2010, était chargée de choisir trois des quatre candidats recommandés par le SPBA.

9. Après d'amples discussions, le Comité exécutif a convenu de suivre la recommandation du SPBA et a choisi les trois premiers candidats proposés. Il a été déterminé ensuite au triage au sort que M. Alain Gillette servirait auprès du Comité d'audit pour une durée de quatre ans; Mme Carman LaPointe, pendant trois ans et M. Peter Maertens, pendant deux ans. A cette fin, le Comité exécutif a adopté la Résolution CE146.R5, confirmant les sélections susmentionnées.

10. Les personnes choisies comme membres du premier Comité d'audit de l'OPS ont été notifiées en juillet 2010 de leur nomination par la Directrice du PASB. Ces trois personnes ont accepté leurs nominations. Par ailleurs, le 23 août 2010, Mme Carman LaPointe a informé la Directrice qu'elle ne serait pas en mesure d'assumer son mandat de trois ans suite à sa récente nomination au poste de Sous-Secrétaire général du Bureau des services de supervision interne à New York.

11. Au vu de cette vacance de poste, la Directrice du PASB a contacté Mme Amalia Lo Faso, la quatrième candidate finaliste envisagée par la 146<sup>e</sup> session du Comité exécutif. Mme Lo Faso a confirmé qu'elle continuait à être intéressée et disponible pour faire partie du Comité d'audit de l'OPS et a convenu que son nom soit proposée à la future session du Comité exécutif qui se tiendra le 1<sup>er</sup> octobre 2010 aux fins d'examen comme membre du Comité d'audit pour une période de trois ans.

12. Si le 147<sup>e</sup> Comité exécutif pourvoit à ce poste vacant, il est prévu que la session inaugurale du Comité d'audit se déroule en octobre ou novembre 2010 à Washington



D.C. Cela permettra au Comité d'audit de commencer son important travail pour le cycle d'audit qui commence en janvier 2011.

**Mesure à prendre par le Conseil directeur**

13. Le Conseil directeur est invité à prendre note du présent rapport.

Annexe

## **RESOLUTION**

### **CD49.R2**

#### **CRÉATION DU COMITÉ D'AUDIT DE L'OPS**

##### **LE 49<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR,**

Ayant revu le document intitulé *Création d'un comité d'audit* (document CD49/26) ;

Reconnaissant les efforts continus de l'Organisation en vue de mettre en place un cadre de gouvernance reflétant les meilleures pratiques internationales ;

Notant la proposition de mettre en place une entité consultative experte de nature indépendante, pour conseiller le Directeur et les États Membres de l'OPS sur le fonctionnement des structures de contrôle et de compte rendu financiers de l'Organisation, ses mécanismes de gestion des risques et autres contrôles liés à l'audit,

#### **DÉCIDE :**

1. De créer le Comité d'audit pour l'Organisation panaméricaine de la Santé.
2. D'approuver les attributions suivantes pour le Comité d'audit de l'OPS (voir le document ci-joint).

Annexe

*(Deuxième séance plénière, le 28 septembre 2009)*

#### **ATTRIBUTIONS DU COMITÉ D'AUDIT DE L'OPS**

##### **Principe directeur**

1. Un comité d'audit sera mis en place par le Conseil directeur de l'Organisation panaméricaine de la Santé (« OPS ») en vue d'exercer une fonction consultative indépendante, donnant au Directeur du Bureau sanitaire panaméricain (« le Directeur ») et aux États membres de l'OPS, par le biais du Comité exécutif, des avis sur le

fonctionnement des structures de contrôle et de compte rendu financiers de l'Organisation, de ses mécanismes de gestion des risques et des autres contrôles liés à l'audit. Le Comité exécutera ses fonctions en procédant à des examens indépendants des activités réalisées par le système de contrôles internes et externes de l'OPS, notamment le Bureau des services d'évaluation et de surveillance internes de l'OPS (« IES »), l'Auditeur externe et l'administration et la gestion de l'Organisation. Le travail du Comité d'audit sera réalisé conformément aux normes acceptées internationalement et aux meilleures pratiques existantes et en observant les politiques, réglementations et règlements de l'OPS. Le Comité d'audit ne se substitue pas à la fonction du Comité exécutif de l'OPS ou de son Sous-comité de programme, budget et administration (« SPBA »).

### **Rôle du Comité**

2. Le Comité d'audit de l'OPS sera chargé des fonctions suivantes :
  - (a) examiner et contrôler l'adéquation, l'efficacité et l'efficacité des mécanismes d'évaluation et de gestion des risques de l'Organisation, de son système de contrôles internes et externes (notamment la fonction de surveillance interne et de l'Auditeur externe de l'OPS) ainsi que l'application ponctuelle et efficace des recommandations de l'audit par la direction ;
  - (b) émettre des avis sur les questions se rapportant au système des contrôles internes et externes, leurs stratégies, plans de travail et performance ;
  - (c) rendre compte de toute question liée aux politiques et procédures de l'OPS nécessitant la prise de mesures correctives et faire état des améliorations recommandées dans le domaine des contrôles, notamment l'évaluation, l'audit et la gestion du risque ;
  - (d) émettre des observations sur les plans de travail et le budget proposé des fonctions d'audit interne et externe ;
  - (e) donner des conseils sur les implications opérationnelles des questions et tendances se dégageant des états financiers de l'Organisation et les principales questions de politique de compte rendu financier ;
  - (f) donner des conseils sur l'adéquation et l'efficacité des politiques comptables et des règles de divulgation des informations et évaluer les changements et les risques de ces politiques ; et

- (g) conseiller le Directeur concernant le choix du commissaire aux comptes de l'OPS et le Comité exécutif concernant le choix de l'auditeur externe.

### **Membres du Comité**

3. Le Comité d'audit sera composé de trois membres témoignant du niveau le plus élevé d'intégrité et étant entièrement indépendants de l'OPS. Le Comité d'audit sera nommé par le Comité exécutif de l'OPS. Les membres serviront en leur capacité personnelle. Chaque membre sera président du Comité à tour de rôle pendant une année.

### **Critères de qualité de membre**

4. Tous les membres du Comité doivent avoir une expérience récente et pertinente en matière de contrôle financier et/ou audit. Cette expérience devra, dans la mesure du possible, refléter :

- (a) une expérience concernant la préparation, l'audit, l'analyse ou l'évaluation des états financiers qui soit d'une diversité et d'une complexité en matière de comptabilité généralement comparable à la diversité et à la complexité des questions de comptabilité auxquelles l'OPS doit faire face, notamment une bonne connaissance des principes comptables appropriés et couramment acceptés ;
- (b) une connaissance et, si possible, une expérience appropriée concernant les processus d'inspection, de suivi et d'évaluation ;
- (c) une connaissance de contrôle interne, de gestion des risques, d'enquête et des procédures de compte rendu financier ; et
- (d) une connaissance générale de l'organisation, de la structure et du fonctionnement des organisations internationales du système des Nations Unies.

### **Durée du mandat**

5. Les Membres du Comité d'audit seront nommés pour un maximum de deux mandats complets de trois années chacun. Le cycle d'élection sera fixé au moment de la création du Comité. Les membres pourront être réélus pour un second et dernier mandat de trois ans, à l'exception des trois premiers membres du Comité qui seront nommés, par tirage au sort, à un mandat initial de deux, trois ou quatre ans. Les anciens membres du Comité d'audit peuvent être nommés à nouveau par le Comité dans la mesure où ils n'ont pas assumé deux mandats complets.

### **Appels de propositions**

6. Le Directeur recommandera une liste de candidats qualifiés. La liste sera communiquée au SPBA avant la session du Comité exécutif et comprendra un curriculum vitae détaillé de chaque candidat.

7. La liste des candidats sera soumise à une évaluation qui pourra comprendre des demandes d'informations supplémentaires et des modifications ultérieures. Le nom des candidats les mieux placés, selon les critères pour être membre du Comité, sera proposé par le SPBA au Comité exécutif pour qu'il prenne une décision.

### **Responsabilité des membres**

8. Dans l'exécution de leurs fonctions, les membres du Comité d'audit ne demanderont ni ne recevront aucune instruction de la part de l'autorité d'un gouvernement national. Ils assumeront leurs fonctions dans une capacité consultative non exécutive et seront entièrement indépendants de tout gouvernement ou de toute entité ou structure de l'OPS. Les membres seront guidés uniquement par leur expertise et jugement professionnel, en tiendront compte des décisions collectives des Organes directeurs de l'OPS.

9. Les membres du Comité d'audit devront signer une déclaration de confidentialité en début de mandat ainsi qu'un formulaire de déclaration d'intérêt de l'OPS. Si un conflit d'intérêt se pose, qu'il soit effectif ou potentiel, le Membre devra divulguer un tel intérêt au Comité et ne pourra pas participer à la discussion du Comité sur la question correspondante.

### **Réunions et règlement interne**

10. Le Comité d'audit de l'OPS tiendra normalement des sessions régulières deux fois par an. Des réunions supplémentaires pourront être prévues si besoin est. Le Président du Comité déterminera le calendrier des réunions ainsi que la nécessité d'organiser des réunions supplémentaires pendant l'année. Il ou elle déterminera également l'ordre du jour des réunions, en tenant compte des demandes pertinentes du Directeur et/ou du Comité exécutif de l'OPS. Les réunions seront convoquées par le Secrétariat du Comité au nom du Président. Les membres du Comité d'audit seront avertis des réunions au moins quatre semaines à l'avance.

11. Le Directeur, le commissaire aux comptes, l'auditeur général de l'OPS, le Directeur de l'administration de l'OPS et le Responsable des ressources financières de l'OPS assisteront aux réunions du Comité d'audit, à l'invitation du Président du Comité.

12. Le Comité d'audit peut décider de tenir une réunion à huis clos de temps à autre, selon son jugement.

13. Le Comité d'audit cherchera dans la mesure du possible à travailler par voie de consensus.

14. Les Membres serviront en leur capacité personnelle et ne seront pas représentés par un suppléant.

15. La fonction de soutien administratif et de secrétariat du Comité d'audit, y compris la préparation et la mise à jour du procès-verbal des réunions, sera confiée à un personnel indépendant, recruté selon les besoins à cette même fin, qui rendra compte directement au Président concernant les questions en rapport avec le travail du Comité d'audit.

### **Divulgence d'informations**

16. Le secrétariat, les observateurs et toute tierce partie invités par le Comité d'audit à assister aux sessions ne pourront rendre public aucun document ou information sans l'autorisation préalable du Comité.

17. Tout membre du Comité d'audit faisant le compte rendu du travail du Comité devra s'assurer que tout document confidentiel est gardé en sécurité et informera les autres membres en conséquence.

### **Accès**

18. Le Comité d'audit aura accès à tous les rapports et documents de l'Organisation, notamment aux rapports d'audit et aux documents de travail de l'IES et aux rapports émis par les auditeurs externes.

19. Le Comité d'audit pourra convoquer tout membre ou employé de l'OPS, y compris la direction de l'Organisation, et demander une réunion avec n'importe quelle tierce partie, s'il le juge nécessaire pour obtenir des informations indispensables à son travail.

20. Les auditeurs externes et le commissaire aux comptes de l'OPS auront également un accès non limité et confidentiel au Président du Comité.

21. Le Comité d'audit pourra obtenir des conseils professionnels indépendants, juridiques et autres, s'il le juge nécessaire.

### **Compte rendu**

22. Le Président du Comité d'audit rendra compte régulièrement au Directeur sur les résultats des délibérations du Comité et toute autre question pertinente à son travail.

23. Le Comité d'audit préparera un rapport annuel de son travail pour le Comité exécutif de l'OPS. Le Comité d'audit pourra également préparer des rapports ad hoc, à la demande du Comité exécutif. Le Directeur disposera d'un droit de commentaire sur tous les rapports avant leur présentation au Comité exécutif.

### **Ressources**

24. Le Comité d'audit recevra les ressources nécessaires pour mener à bien sa tâche. Des fonds seront affectés au budget biennal de l'Organisation aux fins d'un soutien administratif et pour assumer les coûts de déplacement et d'hébergement encourus dans le cadre du travail des membres du Comité. De tels déplacements seront traités conformément au Règlement de l'OPS. Les membres serviront sans rémunération de l'OPS.

### **Revue des attributions**

25. Le Comité exécutif reverra périodiquement les résultats du Comité d'audit, évaluera son efficacité et fera les recommandations appropriées, en consultation avec le Directeur, concernant les membres et les attributions du Comité. Les attributions du Comité d'audit pourront être modifiées le cas échéant par le Conseil directeur.